

## REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 1er AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le premier avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean Louis PETIT, Maire.

**Présents** : M. Jean Louis PETIT, M. Gérard BERLAND, Mme Lourdès DA COSTA, M. Éric MARECHAL, M. Hervé BERNIGAUD, M. Christian DAUVERGNE, Mme Marie-Agnès CHAUVOT, Mme Catherine TILLIER, M. Jérémy DOUHARD, Mme Florence BERLAND, Mme Delphine GODARD, Mme Marie-Christine DURY, M. Patrice TARLET, M. Frédéric PRIEST, M. Yves GATEAUD.

**Secrétaire de séance** : Mme Lourdès DA COSTA

-----

Approbation du compte rendu de la réunion du 25/02/2022

### Budget Primitif 2022 Assainissement : Affectation du résultat 016/2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter comme suit le résultat de l'année 2021 du budget assainissement, soit un excédent de fonctionnement de **6 171,50 €** comme suit :

- **6 171,50 € au compte 1068** (Recettes d'Investissement)

### Vote du Budget Primitif 2022 Assainissement 017/2022

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et étudié les différents chapitre et articles de cet exercice, présentés par M. le Maire, examinés auparavant par les Membres de la commission des finances, à l'unanimité, adopte :

Budget annexe Assainissement arrêté à :

- Fonctionnement .....	22 708,00 €
- Investissement .....	22 126,50 €
<b>Total .....</b>	<b>44 834,50 €</b>

### Budget Primitif 2022 Commune : Affectation du résultat 018/2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter comme suit le résultat de l'année 2021 du budget communal, soit un excédent de fonctionnement de **223.658,37 €** comme suit :

- **124.967,56 € au compte 002** (Recettes de Fonctionnement)  
- **98.690,81 € au compte 1068** (Recettes d'Investissement)

### Vote du Budget Primitif 2022 Commune 019/2022

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et étudié les différents chapitre et articles de cet exercice, présentés par M. le Maire, examinés auparavant par les Membres de la commission des finances, à l'unanimité, adopte :

Budget Communal arrêté à :

- Fonctionnement .....	602.550,56 €
- Investissement .....	655 140,81 €
<b>Total .....</b>	<b>1 257.691,37 €</b>

Après avoir pris connaissance des conditions de financement proposées par la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**

**DECIDE :**

**Article 1 :** pour financer la deuxième et dernière tranche des travaux de réfection extérieure de l'Eglise la commune de Vendennes-lès-Charolles, en attente du versement des subventions,

Contracte auprès de la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté un prêt relais de **72 000 €** (soixante-douze mille euros) aux conditions suivantes :

- **Taux fixe** de : 0,440 %
- **Frais de dossier** : 50 €
- **Durée maximale** : 2 ans

**Article 2 :** M. Jean Louis PETIT, Maire est autorisé à signer le contrat de prêt et tous les documents s'y rapportant.

Versement subvention pour l'UKRAINE touché par la guerre

021/2022

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**

**DECIDE :**

- d'allouer une subvention exceptionnelle de 1000 € pour venir en aide au peuple Ukrainien touché par la guerre
- d'effectuer ce versement, imputé au compte 6574 du Budget 2022, par le biais de la Croix Rouge.

Location salle de réunions

022/2022

Monsieur le Maire propose de fixer un tarif de 50 € à la demi-journée ou journée entière aux entreprises de la commune ou extérieures sollicitant la salle de réunions **pour travailler**.

*Hervé BERNIGAUD est contre le fait que des entreprises travaillent dans cette salle.*

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal décide**

- de louer la salle de réunions à la journée ou à la demi-journée au tarif de **50 €** pour les entreprises de la commune ou extérieures l'utilisant **pour des réunions de travail**.